

	FICHE D'EMPLOI	
	CHEF DE LA DIVISION DE LA PROTECTION DES VEGETAUX	
	Relations hiérarchiques : - Est rattaché au Directeur de la Protection du Patrimoine Animal et Végétal	Version : D

Définition de l'emploi

Est chargé d'assurer la protection phytosanitaire du patrimoine végétal national.

Missions

- Assurer la protection du patrimoine végétal, les grandes luttes contre les fléaux et la protection phytosanitaire de la forêt vis-à-vis des principaux défoliateurs ;
- Encadrer les actions de police et de protection phytosanitaire du patrimoine végétal ;
- Veiller à l'application de la réglementation en vigueur en matière de police phytosanitaire ;
- Participer à l'élaboration des référentiels réglementaires et normatifs dans son domaine d'activité ;
- Encadrer les équipes sous sa responsabilité.

Description des Activités

- 1. Encadrer les actions de contrôle, de surveillance et de protection phytosanitaire du patrimoine végétal :**
 - Valide les plans de surveillance et de contrôle des organismes nuisibles ;
 - Supervise la police phytosanitaire à l'intérieur du pays et aux frontières ;
 - Contribue à la gestion des risques phytosanitaires inhérents à la production végétale ;
 - Veille à l'application de la réglementation en vigueur en matière de police phytosanitaire ;
 - Assure la protection sanitaire du patrimoine végétal national ;
 - Apporte conseil et appui techniques et scientifiques aux services qui lui sont attachés ;
 - Assure la représentation de l'administration centrale en charge des aspects phytosanitaires aux travaux des organisations régionales et internationales (OEPP, NEPPO, FAO, OMC, UMA...) ;
 - Assure le conseil et l'apport technique phytosanitaire lors des négociations des accords de libre échange ou avec les pays partenaires.
- 2. Assurer la protection contre les ennemis des cultures :**
 - Supervise les actions de dépistage des ennemis des cultures et la mise en quarantaine du matériel végétal réglementé introduit ;
 - Met en place des partenariats avec les laboratoires et les organismes de Recherche et Développement ;
 - Sensibilise aux bonnes pratiques phytosanitaires ;
 - Valide les actions de sensibilisation auprès des professionnels du secteur (aux risques et aux moyens de lutte contre les maladies et ravageurs) ;
 - Supervise les programmes d'étude des ennemis des cultures.
- 3. Assurer les opérations de prévention et de lutte contre les grands fléaux dus à des organismes nuisibles (moineaux, rongeurs et criquets) :**
 - Coordonner la lutte contre les grands fléaux (acridiens, moineaux, rongeurs, ...) ;
 - Gérer la coordination avec les autres acteurs engagés dans la lutte contre les grands fléaux (acridiens, moineaux, rongeurs, ...) ;
 - Assurer le suivi de la lutte contre les grands fléaux (acridiens, moineaux, rongeurs, ...) et superviser les activités des techniques d'application des pesticides et autres techniques utilisées contre les fléaux ;
 - Contribuer à la prévention des fléaux au niveau du patrimoine forestier national et consolider le patrimoine forestier.
- 4. Participer à l'élaboration des référentiels réglementaires et normatifs dans son domaine d'activité.**

5. Encadrer les équipes sous sa responsabilité :

- Manage ses collaborateurs directs : fixe des objectifs individuels, encadre ses collaborateurs, contrôle leurs réalisations ;
- Encadre ses collaborateurs directs dans leur gestion quotidienne notamment sur des questions dépassant leurs compétences ;
- Détermine les besoins en formation de ses équipes et les recrutements et les transmet au service chargé de la gestion des Ressources Humaines ;
- Evalue ses collaborateurs directs sur la base d'objectifs définis en commun ;
- Veille à l'exécution des projets de coopération établis avec les structures chargées de la protection des végétaux et la quarantaine végétale ;
- Détermine les besoins financiers nécessaires pour le fonctionnement des structures chargées de la protection des végétaux et la quarantaine végétale ;
- Assure l'exécution du budget alloué aux activités de la protection phytosanitaire du patrimoine végétal.

Critères d'évaluation

- Niveau de coordination avec les services de la même division et avec l'administration centrale et régionale ;
- Qualité du suivi de la lutte contre les ennemis des cultures et de la surveillance phytosanitaire ;
- Impact sur les rendements agricoles

Formation

- Ingénieur spécialisé en protection des plantes
- Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine

Compétences et qualités

- Rapidité de décision, de réponse et de réactivité aux requêtes formulées par les entités concernées ;
- Qualités humaines nécessaires au management des hommes et des compétences ;
- Bonne connaissance des risques liés aux produits phytosanitaires et aux ennemis des cultures ;
- Bonne connaissance de la réglementation phytosanitaire et des notions d'analyse et de gestion de risque phytosanitaires et des problèmes de quarantaine ;
- A l'écoute des nouvelles approches de protection des cultures et de veille phytosanitaire ;
- Bon relationnel et rigueur ;
- Capacité d'analyse et de synthèse, sens de l'organisation, sens de l'initiative ;
- Bonne capacité d'organisation et d'adaptation ;
- Connaissance de l'outil informatique (Excel, Word, Power point) ;
- Connaissance des langues étrangères, notamment l'Anglais.